



ZNT, DSR, DSPPR : Quelles sont les dernières actualités ?

**LA JOURNEE TECHNIQUE DU VIGNOBLE
2025**

Les dispositifs réglementaires

- ✓ Zone de Non Traitement (ZNT)
- ✓ Zone Non Cultivée Adjacente (ZNCA)
- ✓ Distance de Sécurité Personnes Présentes et Résidents (DSPPR)
- ✓ Distance Sécurité Riverains (DSR)



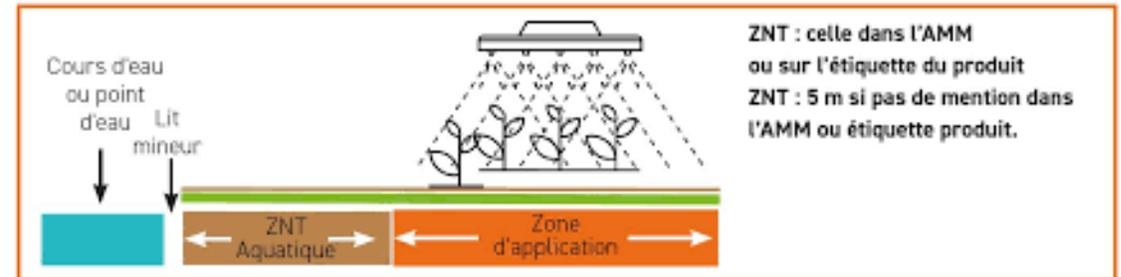
DISTANCES MINIMALES
entre les zones d'épandage et les zones d'habitation

DATE D'APPLICATION : 1^{er} JANVIER 2020



Zone de Non Traitement aquatique

- Instaurée en 2006 dans le cadre de la mise en place de la conditionnalité des aides de la PAC
 - Distance entre la zone de traitement et le lit mineur
 - ZNT minimale de 5 m jusqu'à 100m
 - Cultivée, enherbée ou plantation haie
 - Dispositif végétalisé permanent
-
- Possibilité de réduction de la ZNT de 20 ou 50m à 5m
 - ✓ Existence d'un dispositif végétalisé arbustif
 - ✓ Utilisation d'un dispositif de réduction de la dérive



Zone Non Cultivée Adjacente (ZNCA)

Environnement flore

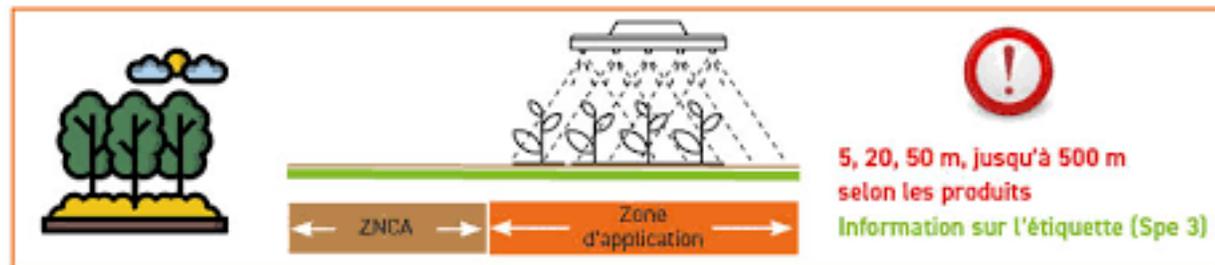
- SPe 3 : Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Environnement faune

- SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.



ZNT arthropodes	ZNT plantes non cibles	ZNT zone adjacente en fleur
protection de la faune invertébrée au sens large	protection de plantes non cibles à proximité de la parcelle cultivée	Protection des pollinisateurs
5, 20 et 50 m		
Incompressible		
Ne s'applique pas par rapport aux autres parcelles cultivées, aux ZNT ou DVP, DSPPR ou DSR et voies de circulation.		





Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (DSPPR)

➤ **Arrêté du 25 Janvier 2022 et décret n°2022-62 du 25 janvier 2022**

Distances tampons, **non réductibles**, visant la protection des personnes présentes et des résidents pendant les chantiers d'application des produits phytopharmaceutiques.

Ainsi, la mesure vise la pulvérisation, le poudrage, la fumigation, l'aspersion et l'irrigation ainsi que les traitements sur sol nu.

➤ **Ces distances apparaissent sur les étiquettes de chaque produit phytopharmaceutique.**

Ajoutées lors du renouvellement de leur Autorisation de mise sur le marché (AMM) par l'ANSES, elles **remplacent progressivement les Distances Sécurité Riverains**

La distance retenue dépend du classement éco-toxicologique de la substance active, du type de cultures (hauteur et densité) et de la cible

Distances Sécurité Personnes Présentes et Résidents appliquées à la vigne

➤ **DSPPR herbicides :**

- KATANA 25 WG
- STRATOS ULTRA
- HOCKEY PRO 360
 - ✓ **Cible : adventices (traitement au sol)**
 - ✓ **DSPPR : 3m**

Riverains

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

➤ **DSPPR Traitement des parties aériennes**

- AFESUL
- VITISAN
- CUPROCOL DUO
 - ✓ **Traitements effectués sur parties aériennes**
 - ✓ **DSPPR : 10m**

Riverains

Pour les usages sur « arbres et arbustes », « avocatier », « manguier », « noisetier », « papayer », « pêcher », « pommier », « vigne », respecter une distance d'au moins 10 mètres entre le dernier rang traité et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.



Distance Sécurité Riverains (DSR)

- Arrêté ministériel du 27 décembre 2019 fixant les règles à respecter pendant la pulvérisation pour protéger les riverains dont les propriétés jouxtent les cultures.
- **20 mètres incompressibles** pour les produits classés en **CMR 1 ou perturbateurs endocriniens** (dernière mise à jour : 21 novembre 2023).
- **10 mètres incompressibles** pour les produits classés en CMR 2
- 10 mètres pour les autres produits compressibles sous conditions :
 - 5 m en utilisant un matériel agréé réduisant la dérive de 60 %
 - 3 m en utilisant un matériel agréé réduisant la dérive de 90 %

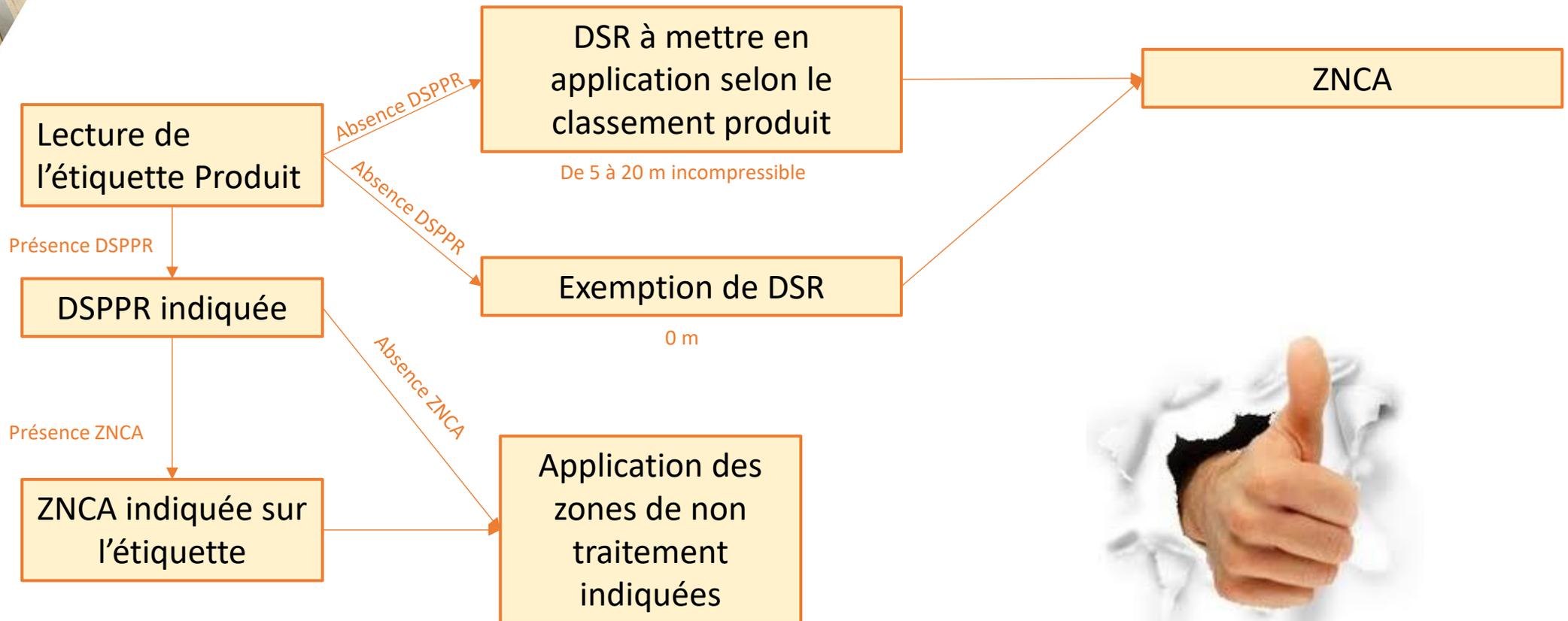


DSR et DSPPR : qui est concerné ?

- Habitations
- Lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière à proximité de ces traitements
- Lieux fréquentés par des personnes vulnérables (écoles, crèches, aires de jeux, hôpitaux, établissements de santé)



En résumé : la lecture à avoir



**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION !!!**



Actualités réglementaires cuivre

LA JOURNEE TECHNIQUE DU VIGNOBLE

2025

L'actualité réglementaire cuivre

- ✓ Date de fin d'approbation : 31/12/2025
 - ✓ Composés de cuivre
 - ✓ Hydroxyde de cuivre
 - ✓ Oxychlorure de cuivre

- ✓ Substance candidate à la substitution à l'heure actuelle

- ✓ Evolution de ZNT Aquatique
 - ✓ ZNT 5 à 50 m avec présence d'un dispositif végétalisé permanent de 20m

- ✓ ZNT Arthropodes et ZNT Plantes non cibles selon les produits phytosanitaires

